

Organe d'Administration.

Procès-verbal de la réunion tenue le 21 février 2024 en visioconférence.

Présents:

Martine DOLPHEN, Colette GAUTHIER, Marie-Rose MAHIELS, Bernard PAREZ, Frédéric ROBIN, Pascale SCHRODER, administrateurs
Didier LECLERCQ, Directeur administratif
Philippe MIDREZ – Directeur Technique

Excusés:

Bruno GOSSUIN, Sarah SCALLET, administrateurs

1. Approbation du PV.

Le PV de la réunion du 17/01/2024 a été approuvé.

2. Finances.

L'O.A. prend connaissance du bilan et du compte de résultat clôturés pour l'exercice 2023.

L'O.A. entérine le budget 2024 présenté par Didier Leclercq.
Une réunion du Collège des Vérificateurs a eu lieu le 14/02/2024.

3. Administratif.

→ **Tableau des cotisations et amendes administratives.**

L'O.A. marque son accord sur le tableau des cotisations et amendes administratives 2024-2025 présenté par Didier Leclercq. Les montants des cotisations ont été indexés. En ce qui concerne les amendes administratives, pour une meilleure lecture, les montants sont arrondis.

Les amendes pour absence de délégué aux AG passent à 250,00€ pour celle de la FFBN et 50,00€ pour celle des districts.

→ **Assemblée Générale.**

La FFBN a reçu les candidatures suivantes en bonne et due forme :

- ✓ Urbain Laurent (SSSV) au Comité Sportif Natation
- ✓ Fehki Teboulbi Maxime (CNBA) au Comité Sportif Eau Libre

Par ailleurs, les personnes suivantes ne se représentent pas à leur poste :

- ✓ Scaillet Sarah (BRASS) à l'Organe d'Administration
- ✓ Hougardy Michel (CNBA/NEREUS) au Comité Sportif Eau Libre
- ✓ Zanini Isabelle (ENLSYNCHRO) au Comité Sportif Natation Artistique
- ✓ Galione Giacomo (BRASS) au Comité Sportif Natation Artistique.

L'Organe d'Administration a bien pris connaissance du courrier du bureau du District du Hainaut.

Conformément à l'article 3.1.3. du R.O.I, le document ne peut pas être pris en considération en tant qu'interpellation. Seuls les clubs sont autorisés à introduire ce genre de demande.

En effet l'article stipule bien que les textes « doivent être signés par le Président et le Secrétaire-Général du cercle introduisant l'interpellation ».

Toutefois, l'O.A décide de porter le texte à la connaissance de l'Assemblée Générale. Celui-ci sera notamment publié avec les documents officiels.

L'Organe d'Administration est interpellé par le nombre croissant de postes vacants au sein des différentes instances de la FFBN. Une réflexion approfondie sur le fonctionnement de nos structures devra certainement être amorcée.

→ **Locaux – siège social.**

A partir du 01/03/2024, la FFBN louera le rez-de-chaussée en complément du 1^{er} étage.

4. ADEPS & subventions.

La FFBN a reçu un avis sur les montants des subventions suivantes pour 2024 :

- Formation détection : 39.000,00€
- Label de qualité : 101.153,00€

5. Fédération Royale Belge de Natation.

→ **Championnats de Belgique natation.**

L'ensemble des Championnats de Belgique 2024 auront lieu à Anvers.

Les Championnats 25m auront lieu à Gand.

6. Disciplines Sportives.

6.1. Natation

→ **Chpts FFBN des jeunes.**

Très bonne organisation.

Point interpellant : 300 inscriptions en moins par rapport 2022.

→ **Polos des officiels.**

Les polos ont commencé à être distribués lors des Championnats FFBN Jeunes à La Louvière.

Une seconde distribution sera faite lors des Championnats FFBN Open à Charleroi. Après cela, nous pourrons faire un topo entre ce qui a été distribué et ce qui reste à distribuer avant toute mise en vente pour l'acquisition de polos supplémentaires.

→ **Bonus-malus officiels.**

Bernard Parez rappelle que les administrateurs « juge arbitre » doivent se pencher sur la problématique du bonus-malus.

7. Districts FFBN.

7.1. District Hainaut.

Martine Dolphen résume le déroulement de la dernière réunion.

7.2. District BCBW.

A l'issue de l'AG, le bureau du district est composé d'une seule personne. Ann Becker et Eliane Hartog ont cessé leur activité.

Un appel à été fait auprès des représentants des clubs lors de l'AG.

Afin d'éviter une procédure complexe de vote par correspondance, l'O.A décide de faire un appel aux candidatures conformément au R.O.I. et de permettre le vote lors de l'AG FFBN du 16/03/24.

8. Courrier.

Courrier ENLN - éthique:

Colette Gauthier ne participe pas à ce point

L'O.A prend acte du courrier du président de l'ENLN.

9. Divers.

Néant.



Le Président
Bernard Perez



Le rapporteur
Didier Leclercq